

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue par conférence téléphonique, le 15 mars 2018, à 10 h.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis
- M. Harold Noël, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans
- Mme Marie-Josée Savard, conseillère à la Ville de Québec

Sont également présents :

- M. Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier
- M. Michel Beaulieu, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, à titre d'observateur
- M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à titre d'observateur

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° E-2018-20**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- ✓ Retirer le point 4ENV) 5 - Protection des sources d'eau - Journée de réflexion sur l'eau, l'environnement et l'aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 février 2018

#### **Résolution n° E-2018-21**

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 février 2018.

Adoptée à l'unanimité

### Demande de commandite – Conférences dans le cadre du *Mois du vélo* - Accès transports viables

#### **Résolution n° E-2018-22**

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à convenir d'une entente de soutien financier et de visibilité avec Accès transports viables, dans le cadre des conférences qui auront lieu en mai 2018, lors du *Mois du vélo*.
- Autoriser la direction générale de la CMQ à verser une somme de 1 000 \$ pour cet événement.

Référence : Rapport décisionnel du 15 mars 2018  
Certificat trésorerie : CT-2018-08  
Responsable : Communications

Adoptée à l'unanimité

### Gestion des matières résiduelles – Relance de la campagne sur les résidus dangereux

#### **Résolution n° E-2018-23**

- Dans le cadre de la relance de la campagne publicitaire portant sur les résidus dangereux, autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à effectuer les dépenses requises à cette fin pour une somme maximale de 30 000 \$, excluant les taxes, dont la répartition se lit actuellement comme suit :
  - retenir les services de l'agence La Raffinerie pour actualiser les capsules vidéo portant sur les résidus dangereux, pour une somme estimée à 2 875 \$, excluant les taxes applicables;
  - réserver la fourniture d'espaces médias pour la diffusion de cette campagne au coût estimé de 14 363 \$, excluant les taxes applicables;
  - verser à l'Union des artistes une somme estimée à 7 660 \$, excluant les taxes applicables, pour les frais relatifs à la narration et à la diffusion de la capsule vidéo.

Référence : Rapport décisionnel du 15 mars 2018  
Certificat trésorerie : CT-2018-09  
Responsable : Communications

Adoptée à l'unanimité

### Avis CPTAQ n° 418912 - Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré - Demande d'autorisation pour lotir, aliéner et utiliser à des fins autres que l'agriculture une partie des lots 3 815 936 et 3 813 795 du cadastre de Québec

#### **Résolution n° E-2018-24**

- Informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) confirme que la demande de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, au dossier n° 418912, pour aliéner et utiliser à des fins autres que l'agriculture une partie des lots

---

## PROCÈS-VERBAL

- 3 -

3 815 936 et 3 813 795 du cadastre de Québec, pour des fins d'alimentation en eau potable, ne contrevient à aucune des stratégies du PMAD ni d'un règlement de contrôle intérimaire métropolitain;

- Transmettre à la CPTAQ, à la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré ainsi qu'à la MRC de La Côte-de-Beaupré copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant afin d'appuyer la position de la CMQ à l'égard de cette demande d'autorisation.

Référence : Rapport décisionnel du 15 mars 2018  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Discussion : Convention d'aide financière du MAMOT pour la cartographie des zones inondables sur le territoire de la CMQ

Les membres présents discutent du point à l'ordre du jour.

Discussion : Réforme de la Loi sur la qualité de l'environnement – Consultation sur les projets de règlements

Les membres présents discutent du point à l'ordre du jour.

Table de concertation régionale pour une gestion intégrée du Saint-Laurent pour la zone de Québec (TCRQ) – Entente avec la Fondation de la faune du Québec

### **Résolution n° E-2018-25**

- Autoriser le président et la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à signer une entente de collaboration à intervenir entre la CMQ et la Fondation de la faune du Québec (FFQ) pour la réalisation et le suivi d'un appel de projets dans le cadre du Plan d'action de la Table de concertation régionale pour une gestion intégrée du Saint-Laurent pour la zone de Québec (TCRQ) et du programme *Agir pour la faune* de la FFQ;
- Verser la somme de 90 000 \$ à la FFQ pour la mise en œuvre de cette entente sur un an.

Référence : Rapport décisionnel du 15 mars 2018  
Certificat trésorerie : CT-2018-10  
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Lutte contre l'agrile du frêne - Plan d'action 2018-2019

### **Résolution n° E-2018-26**

- Prendre acte de la proposition du plan de travail 2018-2019 sur la lutte contre l'agrile du frêne de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

- Autoriser la direction générale à convenir et à signer des ententes entre la CMQ et les différentes organisations inscrites dans le plan de travail 2018-2019 pour une somme maximale de 23 400 \$, taxes incluses s'il y a lieu.

Référence : Rapport décisionnel du 15 mars 2018  
Certificat trésorerie : CT-2018-11  
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

### Gestion des matières résiduelles -Ateliers d'économie circulaire

#### **Résolution n° E-2018-27**

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à retenir les services du Conseil régional de l'environnement - Capitale-Nationale, pour un montant maximal de 14 032,70 \$, incluant les taxes applicables, pour la réalisation d'un atelier de maillage dans le but d'encourager l'économie circulaire sur le territoire de la CMQ (Rive-Nord), selon la proposition de service datée du 7 mars 2018.

Référence : Rapport décisionnel du 15 mars 2018  
Certificat trésorerie : CT-2018-12  
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

### Entente agroalimentaire 2017-2019 - Projet 3.1 « Soutien aux activités des circuits agrotouristiques et des marchés publics » - Programme d'aide financière 2018

#### **Résolution n° E-2018-28**

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à procéder au lancement du *Programme d'aide financière 2018 aux circuits agrotouristiques, aux marchés publics, aux marchés de Noël et aux activités d'autocueillette ou de vente de produits agricoles à la ferme*, dans le cadre de la mise en œuvre du projet 3.1 « Soutien aux activités des circuits agrotouristiques et des marchés publics », pour la somme de 50 000 \$.

Référence : Rapport décisionnel du 15 mars 2018  
Certificat trésorerie : CT-2018-13  
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

### Entente agroalimentaire 2017-2019 - Projet 3.4 « Développement de productions en émergence et innovation » - Programme d'aide financière 2018

## Résolution n° E-2018-29

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à procéder au lancement du *Programme d'aide financière 2018 pour stimuler l'innovation et le développement de produits chez les agrotransformateurs et les transformateurs artisans* du territoire de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis, dans le cadre du projet 3.4 « Développement des productions en émergence et innovation », pour la somme de 50 000 \$.

Référence : Rapport décisionnel du 15 mars 2018  
Certificat trésorerie : CT-2018-14  
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Entente agroalimentaire 2017-2019 - Projet 4.1 - Mesures régionales de développement de l'entrepreneuriat agricole –Concours *Sur les traces de Louis Hébert*

## Résolution n° E-2018-30

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à conclure un protocole d'entente avec la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord pour la mise en œuvre, en 2018, de la deuxième édition du concours *Sur les traces de Louis Hébert*, dans le cadre du projet 4.1 « Mesures régionales de développement de l'entrepreneuriat agricole », pour la somme de 30 000 \$.

Référence : Rapport décisionnel du 15 mars 2018  
Certificat trésorerie : CT-2018-15  
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Discussion : Étude d'opportunité – Projet d'implantation d'un nouveau lien entre Québec et Lévis – Invitation à siéger au comité aviseur

Les membres présents discutent du point à l'ordre du jour. Il est convenu que la CMQ sera représentée au comité aviseur par son directeur général.

Mobilité durable - Guide de bonnes pratiques à l'intention des générateurs de déplacements

## Résolution n° E-2018-31

- Octroyer à Mobili-T un mandat pour la réalisation d'un guide de bonnes pratiques en matière de mobilité durable destiné aux générateurs de déplacements localisés sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec pour un montant maximum de 25 000 \$ (taxes incluses) conformément à l'offre de service du 13 février 2018.

---

## PROCÈS-VERBAL

- 6 -

Référence : Rapport décisionnel du 15 mars 2018  
Certificat trésorerie : CT-2018-16  
Responsable : Transport et mobilité

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2018-20 à E-2018-31, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE  
SECRÉTAIRE CORPORATIVE